

M. Dinsdale: Il est évident que les choses ne sont pas claires alors que nous sommes en voie d'aller au cœur du problème postal: les négociations se font en effet plus par l'intermédiaire des moyens d'information que par les méthodes habituelles.

Des voix: Bravo!

M. Dinsdale: Les chefs du Syndicat des postiers du Canada ont dit, une fois de plus par l'intermédiaire des moyens d'information, qu'ils voulaient poursuivre les négociations qui portent davantage sur des questions secondaires que sur le problème des salaires; de plus, le ministre et d'autres porte-parole du gouvernement ont dit qu'ils étaient disposés à reprendre les négociations pour ces questions secondaires; aussi, le ministre des Postes va-t-il dire clairement si c'est bien la position du gouvernement afin d'avoir des chances d'inciter les postiers à reprendre le travail et à continuer à assurer ce service essentiel?

L'hon. Bryce Mackasey (ministre des Postes): Monsieur l'Orateur, il n'y a qu'un seul parti à la Chambre qui ait refusé d'aider les postiers, c'est le NPD. C'est l'essence, je crois, d'une déclaration du chef du Syndicat des postiers à Winnipeg, l'autre soir. La dernière fois que nous avons eu des consultations directes avec les postiers—je ne sais plus très bien qui était leur porte-parole à ce moment-là—il fut nettement précisé que nous étions disposés à poursuivre les négociations et que nous n'avions jamais envisagé leur rupture. Nous les avons invités à revenir à la table de négociation après qu'ils eurent pris position sur la question salariale du moins; ensuite on s'attaquerait aux avantages sociaux qui, eux aussi, touchent aux questions monétaires.

Je me permets de signaler au député que si la Commission de lutte contre l'inflation ou la campagne menée contre l'inflation n'avait pas été mise sur pied, nos offres salariales au Syndicat des postiers seraient exactement les mêmes que celles que nous leur proposons actuellement, pour la raison que les facteurs touchent déjà ce salaire et du fait de la recommandation du président de la commission de conciliation, qui est sans aucun doute une personne très impartiale, un juge de la Cour supérieure dont nous acceptons volontiers les conseils. Donc l'offre faite au syndicat des postiers est fondée d'abord sur la relation existant avec l'accord accepté par les facteurs, aux côtés de qui ils doivent travailler, et deuxièmement sur le rapport du président du bureau de conciliation. Quant à la commission anti-inflation, elle ratifiera ou de rejettera l'accord, une fois celui-ci signé.

Quant à la reprise des négociations, mon offre demeure et le syndicat ne peut faire un geste de bonne volonté qui soit mieux accueilli par les Canadiens ni donner une meilleure preuve de sa bonne foi et de sa sincérité que de rappeler ses membres au travail pendant la poursuite des négociations, car la grève qu'il a ordonnée est inutile et futile et n'a pas la moindre influence sur le ministre des Postes.

* * *

LA SITUATION ÉCONOMIQUE

LA LUTTE CONTRE L'INFLATION—L'OPPORTUNITÉ DE LA DIVULGATION PAR LES GRANDS MAGASINS DES PRIX AFFICHÉS AVANT ET APRÈS L'ANNONCE DE LA RÉGLEMENTATION

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur l'Orateur, je voudrais demander au premier ministre suppléant

Questions orales

si le gouvernement, ou peut-être le président de la Commission anti-inflation, voudrait demander aux grands magasins à succursales multiples: Safeway, Loblaws, Steinberg et Dominion de présenter à la Commission leurs listes de prix pour les deux semaines antérieures et les deux semaines postérieures à l'annonce de la politique anti-inflationniste du gouvernement, pour que la commission puisse vérifier si les prix ont été majorés, étant donné particulièrement les rapports qui nous sont parvenus de toutes les parties du Canada selon lesquels il semble que ces sociétés ont au moins prévu les politiques du gouvernement et majoré un grand nombre de prix au cours du week-end de la fête de l'Action de grâce.

L'hon. Mitchell Sharp (premier ministre suppléant): Monsieur l'Orateur, je pense que la proposition du député est très sensée. J'espère que ce bill passera bientôt à l'étape de l'étude en comité pour qu'on puisse transmettre cette proposition à la Commission. Nous pouvons réunir le comité et lui faire directement nos recommandations. En outre, l'adoption de cette mesure pourrait donner à la loi le mordant qui lui manque.

Des voix: Bravo!

● (1420)

LA LUTTE CONTRE L'INFLATION—LA POSSIBILITÉ DE PUBLICATION DES HAUSSES DE PRIX PAR LA COMMISSION

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur l'Orateur, la Commission n'a certainement pas à attendre l'adoption de la loi pour mener ces enquêtes. Comme beaucoup ont dit hier au premier ministre et au ministre du Travail qu'ils doutaient que la Commission puisse surveiller facilement les restrictions salariales, mais qu'il lui sera difficile, sinon impossible, de contrôler les hausses de prix, le gouvernement insistera-t-il auprès de la Commission de lutte contre l'inflation pour qu'elle rende publics le plus de renseignements possibles sur les hausses de prix qu'elle examinera, afin de faire connaître aux Canadiens les conséquences de la politique du gouvernement au long des semaines et des mois.

L'hon. Mitchell Sharp (premier ministre suppléant): Monsieur l'Orateur, je suis d'accord d'une façon générale. Comme lui, nous pensons que la Commission devra être aussi diligente que possible dans son contrôle des salaires comme des prix. J'espère seulement qu'il convient avec moi que nous devrions adopter cette mesure afin de permettre à la Commission d'appliquer nos politiques.

M. Orlikow: Monsieur l'Orateur, dois-je comprendre, des propos du premier ministre suppléant, qu'au moins un et peut-être plusieurs gouvernements provinciaux présumant—interprétation transmise au premier ministre aujourd'hui—que l'enquête sur les sociétés menée par la Commission dans le cadre de cette mesure législative sera privée et fondée sur les renseignements confidentiels reçus, que la Commission ne fera probablement pas connaître les sociétés censées avoir haussé leurs prix, et qu'elle ne fournira pas les renseignements qu'elle devrait fournir au public de façon régulière, comme je l'ai dit au premier ministre suppléant.